

FESTIVAL DU COWBOY

25 septembre 2021

Programmation :

- À 18h00 Troupe de théâtre la Caravane en panne
- 5 à 7 dansant
- Thomas-Maxime Meunier à 19h00 en 1ère partie
- Spectacle principal à 21h00
- * Gratuit pour tous
- * Consommations en vente sur place
- * Places assises disponibles

FESTIVAL
DU
Cowboy
CHAMBORD

Présente
ÉRIC MASSON
dans le manège



FRIPERIE CHEZ MAR-JO

AOUT 2021

EN APRÈS-MIDI DE 13 H À 15 H

Les mardis 17, 24 et 31

418 342-6909



BIBLIOTHÈQUE DE CHAMBORD

HORAIRE D'ÉTÉ



Pour les mois de juillet et août, la bibliothèque ne sera pas ouverte en après-midi. Elle ouvrira deux soirs par semaine, soit le lundi et le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30.

CINÉMA EN PLEIN AIR

EXPERIENCE THE MOVIE EVENT
MARCH 5

Disney
RAYA
AND
THE LAST DRAGON

IN THEATERS OR ORDER IT ON Disney+ PREMIER ACCESS

CINEMA CINEMA

GRATUIT !

19 AOÛT 2021
À 20H00

PARC DU 150ÈME
CHAMBORD

Maison des jeunes
L'Atelier-Pyrénées
Chambord

Corporation de
Développement
de
Chambord

AVIS DE MOTION

- Règlement 2021-40 relatif aux nuisances.
- Règlement 2021-41 modifiant le règlement numéro 2021-01 concernant les animaux.

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE - SOUMISSION

Le conseil municipal a accepté la soumission de la firme Pulsar Informatique pour le montant de 22 092,73 \$ plus taxes, pour le remplacement de l'équipement informatique de la Municipalité ainsi que la soumission pour l'acquisition et l'installation du commutateur FortiGate FS-424E-FPOE pour le montant de 3 144,90 \$ plus taxes et de financer ces coûts par l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

LOGICIEL INFORMATIQUE SUITE OFFICE - SOUMISSION

Le conseil municipal a accepté la soumission de la firme Pulsar Informatique pour le montant de 3 476,40 \$ plus taxes, pour l'acquisition de logiciels informatiques de la suite office et de financer l'acquisition par l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

LOGICIEL INFORMATIQUE ARCGIS - SOUMISSION

Le conseil municipal a accepté la soumission de la firme ESRI Canada pour le montant de 2 565 \$ plus taxes, pour l'acquisition du logiciel ArcGIS et de financer l'acquisition par l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

DÉCLARATION CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUSE

Une plainte a été déposée, auprès de la Municipalité, le 18 janvier 2021, à l'effet que le chien ci-après désigné a infligé des blessures par morsures à une personne. En vertu de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et le *Règlement 2021-01 concernant les animaux* de la Municipalité, le conseil municipal a déclaré le chien ci-après désigné « chien potentiellement dangereux » :

Nom déclaré du chien : Winston
 Sexe : mâle castré
 Couleur : gris et blanc
 Gardien et lieu : M. Serge Bouchard, 164, rang des Sables, Chambord

DEMANDE D'UTILISATION DE L'EMPRISE DE LA VOIE FERRÉE DU CANADIEN NATIONAL – PROJETS DE BONIFICATION DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS À CHAMBORD

Le conseil municipal a appuyé la MRC du Domaine-du-Roy dans sa demande au Canadien National de permettre l'utilisation de l'emprise de la voie ferrée pour le développement des deux projets de bonification de la Véloroute des Bleuets, sur le territoire de la Municipalité de Chambord.

PROTOCOLE D'ENTENTE – RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le conseil municipal a accepté le protocole d'entente à intervenir avec la Régie des matières résiduelles relativement au service des conteneurs de chasse.

ACQUISITION DE FILET BRISE-VENT

Le conseil municipal a accepté la soumission de TTI St-Félicien pour l'acquisition d'un filet brise-vent pour le terrain de tennis et pickleball au montant de 5 401.20 \$ avant taxes.

APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

Fournisseurs	Objet	Montant
Corporation de développement de Chambord	Crédit de revitalisation	2 104.96 \$
Groupe Perron	Épandage d'abat poussière	12 606.61 \$
Dufresne Asphalte 2015	Travaux d'asphaltage	25 377.86 \$
Transport Vrac Marc Bolduc	Gravier chemins privés et bris d'eau rue Principale	8 145.98 \$
MRC Domaine-du-Roy	Service commun d'ingénierie avril-mai-juin	6 860.79 \$
Jacques Tremblay transport	Voyages de 0 ¾ chemins publics	3 393.75 \$

COMPTES À PAYER

Voici la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2021 :

•	Dépenses préautorisées :	471 793.29 \$
•	Comptes payés :	7 801.60 \$
•	Comptes à payer :	73 465.61 \$
•	Crédit de revitalisation	4 982.98 \$

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES 5 FLEURONS (BUDGET RÉVISÉ 2021)

Le conseil municipal a approuvé le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation des 5 Fleurons indiquant un déficit à répartir de 614 819 \$ et s'engage à assumer sa quote-part de 12 089 \$ pour les investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et plus particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

MANDAT DONNÉ À L'ÉTUDE CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. POUR OBTENIR DE LA COUR DES ORDONNANCES DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT EN RUINE ET D'ENLÈVEMENT DE NUISANCES SUR LE LOT 5 007 501, CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR DU RANG DESMEULES)

Le conseil municipal a autorisé de donner un mandat à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. afin de mettre en demeure le propriétaire de démolir ledit bâtiment et d'enlever lesdites nuisances et qu'à défaut pour le propriétaire de respecter cette mise en demeure que Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. soit mandaté à introduire toute procédure utile et nécessaire, pénale ou civile, devant tout tribunal compétent, notamment afin d'obtenir les ordonnances permettant la reconnaissance des contraventions à la réglementation, la démolition dudit bâtiment, l'enlèvement des nuisances (tel que véhicules non immatriculés, déchets, débris, ferrailles, amoncellements de bois, tôles ou autres matériaux) et, qu'à défaut d'exécution par le propriétaire, la Municipalité de Chambord soit autorisée à procéder à l'exécution de ces ordonnances, et ce, aux frais du propriétaire, lesquels frais seront assimilés à des taxes foncières portant sur ledit immeuble.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 26-17 CHEMIN DU PARC-MUNICIPAL

Les propriétaires s'adressent à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre de régulariser l'implantation d'une terrasse et pavé de béton par rapport à la limite de propriété avant, le tout localisé au 26-17 chemin du Parc-Municipal. La portée de la demande dérogation étant de déroger à l'article 23 du règlement de zonage 2018-621, « constructions autorisées dans les cours avant et latérales donnant sur une rue », de sorte à permettre l'empiètement en cours avant de la terrasse en bois localisé à 1,92 mètre au plutôt que 2 mètres de la limite de propriété et le pavé de béton localisé à 1,57 mètre au plutôt que 2 mètres de la limite de propriété. Suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, le conseil municipal a approuvé la dérogation mineure, visant à permettre l'empiètement en cours avant de la terrasse en bois localisé à 1,92 mètre au plutôt que 2 mètres de la limite de propriété et le pavé de béton localisé à 1,57 mètre au plutôt que 2 mètres de la limite de propriété.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 63 CHEMIN DU DOMAINE-DU-MARAIS

La propriétaire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre une hauteur supérieure à la norme prescrite en prévision de la construction d'un garage, le tout localisé au 63 chemin de Domaine-du-Maraïs. La portée de la demande étant de déroger à l'article 108 bâtiments accessoires, du règlement de zonage 2018 621 de manière à autoriser la hauteur du garage à 6.5 mètres au plutôt que 4.11 mètres. Suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, le conseil municipal a approuvé la demande de dérogation mineure visant à augmenter la hauteur du garage à 6.5 mètres au plutôt que 4.11 mètres.

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE, 60 ROUTE 155

Le futur acquéreur de la propriété sise au 60 route 155 s'adresse à la Municipalité, pour que cette dernière procède à une modification du règlement de zonage. La demande porte sur l'ajout dans la zone 5CO des usages de commerces reliés à l'automobile, les services de transport par camion, les établissements reliés à l'industrie du bois et les établissements reliés à l'industrie de la machinerie forestière ou encore l'extension de la zone industrielle 1I à même la zone commerciale 5CO. Suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, le conseil municipal a approuvé la modification au règlement de zonage de manière à ajouter dans la zone 5CO l'usage 2.2a, commerce relié à l'automobile, réparation de véhicule motorisé, l'usage 2.3i service de transport par camion, l'usage 3d établissements reliés à l'industrie du bois ainsi que l'usage 3g les établissements reliés à l'industrie de la machinerie forestière.

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE, 17 CHEMIN DU DOMAINE-LAC-SAINT-JEAN

9326-0172 Québec inc. (Camping privé Domaine Lac-Saint-Jean) s'adresse à la Municipalité, pour que cette dernière procède à une modification du règlement de zonage. La demande porte sur l'ajout d'un pavillon communautaire sur le lot 5 733 987) pour accommoder les huit copropriétaires du camping. Suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et

d'environnement, le conseil municipal a approuvé la modification à la réglementation afin de permettre la construction d'un pavillon communautaire sur le lot 5 733 987.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 13 SEPTEMBRE À 19 H

Pour des informations supplémentaires et voir toutes les résolutions, vous trouverez sur notre site Internet les procès-verbaux des séances du conseil.

RMR



MARCHÉ PUBLIC DE CHAMBORD

Venez nous rencontrer au Parc du 150^e pour une nouvelle saison estivale aux dates suivantes : 22 août, 5 septembre et 19 septembre 2021 de 10 h à 16 h. Divers produits vous seront offerts.

Soyez les bienvenus et merci d'encourager les artisans ou producteurs locaux.

FADOQ

À compter du **mercredi 15 septembre 2021, de 13 h à 15 h**, et ce, pour tous les mercredis du mois de septembre, octobre, novembre et décembre, il y aura des jeux de poches et de cartes organisés par la FADOQ Cordialité de Chambord.

Pour inscriptions : Christiane Gilbert 418 342-6595
Diane Perron 418 342-8212

Bingo

Date : 12 septembre
Heure : 18 h 45
Lieu : Salle Gaston Vallée
Cout : 15 \$ par personne



MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

Ne pas oublier le prochain versement de taxes qui aura lieu le lundi 13 septembre 2021.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE ROBERVAL



Le Service de sécurité incendie de Roberval vous rappelle qu'il est interdit de faire des feux en plein air.

Sauf pour les grils, le barbecue ou le foyer spécialement conçu à cet effet et muni d'un pare-étincelles. Si vous n'avez pas de foyer extérieur et que vous désirez quand même allumer un feu, vous devez avant tout contacter le Service de sécurité incendie afin que le Service vous fournisse gratuitement un permis de brûlage. Ce permis qui est souvent demandé pour, des feux d'abattis, broussailles, branchages ou d'arbustes sera émis, sous des conditions précises.

Pour toute autre matière, vous devez aller les déposer au centre de tri le plus proche.

Des amendes pour les contrevenants pouvant aller jusqu'à 1000 \$ pour la première infraction pourront être données conformément au règlement municipal 2011-40 de votre municipalité.

De plus, lorsque la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) émet un avis d'interdiction de feu à ciel ouvert, il ne vous sera pas permis de faire de feu extérieur. Évidemment, si une interdiction de feu à ciel ouvert est en vigueur, un feu extérieur ne sera pas permis même si un permis de brûlage a été délivré. La SOPFEU met de nombreuses autres informations à votre disposition concernant les feux à ciel ouvert sur son site Internet (www.sopfeu.qc.ca).

Ce rappel est pour empêcher de faire sortir les pompiers sur des appels non fondés.

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

HORAIRE D'ÉTÉ

Du **3 mai au 7 septembre** 2021 les heures d'ouvertures seront les suivantes :

- Du lundi au jeudi : 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- Vendredi : 8 h à 12 h



INFO MUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée : 15 septembre 2021
Publication le 17 septembre 2021

